

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

Ceci est la traduction de la fiche de sécurité standard CE, sans inclusions des dispositions juridiques nationales.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AMBERKLENE FE10
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Ambersil House - Wylds Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom
Tel.: +44 1278 727200
Fax.: +44 1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R38: Irritant pour la peau. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	R11: Facilement inflammable.
Environnement:	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres dangers :	non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage



1 / 9

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
 Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
 Remplace : UK10019

Symbol(s) de danger :

F : FACILEMENT INFLAMMABLE



Xn : NOCIF



N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT



Phrases de risque (R) :

R11: Facilement inflammable.
 R38: Irritant pour la peau.
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.
 S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S24: Éviter le contact avec la peau.
 S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
 S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Règlement (CE) n°
 648/2004 relatif aux
 détergents:

hydrocarbures aliphatiques > 30 %

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B
méthylal	109-87-5	203-714-2	10-30	F	11	B
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	-	920-750-0	10-30	F,Xn,N	11-51/53-65-66-67	B
Explication des notes						

2 / 9

CRC Industries UK Limited
 Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
 Somerset, TA6 4DD
 Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	01-2119473851-33	-	920-750-0	10-30	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H336,H304,H411	B
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et essuyer la peau atteinte avec un linge sec. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
	Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains :	Porter des gants (nitrile)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	42 °C
Point d'éclair :	- 6 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	17.6 %
limite inférieure :	0.7 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.767 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations



5 / 9

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Pas de renseignements disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (methylcyclohexane, methylal)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

Classe: 3
ADR/RID - Code de classification: F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
IMDG - Marine pollutant: Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D/E)
IMDG - Ems: F-E, S-E
IATA/ICAO - PAX: 305
IATA/ICAO - CAO: 307

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.
R38: Irritant pour la peau.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



Nom du produit : AMBERKLENE FE10
Ref.Nr.: UDS000445_2_20120531

Date de création/révision : 31.05.12 Version : 1.0
Remplace : UK10019

*Explication des mentions de danger:

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.